

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Décès de M. Emile Galibert — Séance du jeudi 14 septembre 1922 — Marquage des marchandises importées au Canada — L'Art français au Canada — La Foire de Lyon — Les Gisements amiantifères et l'industrie de l'amiante dans la province de Québec — La Brosserie — Bibliographie.

La Chambre n'est pas responsable collectivement

des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Décès de Monsieur Emile Galibert

La Colonie Française de Montréal, vient de perdre l'un de ses membres les plus estimés.

Le 9 octobre est décédé Monsieur Emile Galibert, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, chef de la maison C. Galibert & Compagnie de Montréal; son état de santé et son âge le tenaient éloigné depuis plusieurs mois déjà de ses affaires et l'avaient contraint, bien à contre-cœur, de modérer l'activité dont il avait fait preuve toute sa vie et qu'il avait si souvent mise à la disposition des oeuvres françaises au Canada.

Venu à Montréal à l'âge de 16 ans en compagnie de sa famille, M. Galibert était originaire de Milhau (Aveyron) où les siens s'étaient spécialisés à l'industrie des cuirs et peaux.

Son père, M. Calixte Galibert avait créé à Montréal l'importante maison C. Galibert & Cie, l'une des premières tanneries de notre région. Après l'avoir secondé pendant de longues années à la direction de cette affaire, il en était devenu le chef à la mort de ce dernier et continua toute sa vie à en assurer le succès et à faire preuve des plus hautes qualités personnelles de commerçant probe et avisé.

Les services rendus par lui à la cause française au Canada ne se comptent pas: Membre fondateur de notre Chambre de Commerce Française de Montréal, il en fut Président à plusieurs reprises et c'est à son initiative éclairée que l'on doit la création de notre Bulletin Mensuel. Il fut également plusieurs fois Président de l'Union Nationale Française, la grande société de bienfaisance française de Montréal et récemment encore il acceptait la présidence du Conseil d'Administration de l'Hôpital Français.

Universellement respecté et très populaire en notre ville, il appartenait aussi au Board of Trade ainsi qu'à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

La droiture de son esprit et sa délicatesse de sentiments le faisaient prendre comme conseil dans tous les cas difficiles; sa charité était connue de tous et nombreux sont ceux qui conserveront une gratitude émue et un souvenir reconnaissant pour cet aimable vieillard de 75 ans dont la vie a été trop courte pour le bien de notre Colonie.

Séance du Jeudi 14 Septembre 1922

Etaient présents :

MM. Henri Jonas, président; Jules Matagrín, trésorier; Louis Baisez; H. B. de Passillé, secrétaire.

M. H. de Clerval, Attaché Commercial de France assistait à la séance.

M. P.-E. Naggiar, Consul Général de France, absent de Montréal, et M. de Verneuil, Consul de France, retenu à son bureau s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. A. de Montgaillard et A. Tarut avaient également transmis leurs regrets de ne pouvoir venir.

Le procès-verbal de la séance du Lundi 29 Mai est lu et adopté. Relativement à un paragraphe de ce procès-verbal où il est question du paiement des droits de douane des marchandises provenant des pays à change déprécié, M. de Passillé fait savoir qu'un récent décret du gouvernement canadien à ce sujet modifie ce qui a été fait précédemment et stipule quels sont les pays dont le change est fortement déprécié et spécialement visés par le décret ministériel.

Le secrétaire ajoute qu'afin de rendre plus explicite cette nouvelle modification pour nos exportateurs français, et sur l'initiative de notre président, M. Henri Jonas, le *Bulletin* de Septembre contiendra sous forme de feuille volante, un modèle des factures douanières portant la formule requise actuellement à l'entrée au Canada des marchandises françaises (formule M.A.).

Le secrétaire communique une lettre de démission d'un membre actif, M. L. E. Bernard qui a quitté le Canada et n'y fait plus aucune affaire. La Chambre accepte cette démission et charge le Secrétariat de transmettre ses regrets à M. Bernard.

CORRESPONDANCE.—Depuis la dernière séance, le Secrétariat a reçu 230 lettres et en a expédié 150. On remarquait dans cette correspondance 12 demandes de renseignements de notoriété, 4 litiges, 4 demandes d'emploi, des demandes de marchandises canadiennes pour des produits alimentaires et des panneaux en bois contre-

plaqué. Des maisons françaises nous ont demandé des représentants pour les marchandises suivantes: projecteurs pour publicité lumineuse, jouets scientifiques, savon de Marseille, huiles d'olive, boutons à pression, dentelles et guipures, et des offres de marchandises ont été faites pour des huiles d'olive, vin médicinal, fruits secs, sardines et thon, margarine végétale, pâtés de foie gras, biscuiterie fine, couverts en métal argenté et coutellerie, boîtes fantaisie pour confiseurs, cigarettes algériennes, pipes de bruyère, dentifrice, papier et articles en papier, classeurs, cartes postales, peignes en celluloid, tricots de laine et de soie, chaussures de luxe, serviettes et peignoirs, chaussures doublées en peau de mouton, graines de semences, moteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 30.

Marquage des Marchandises Importées au Canada

Une circulaire des Douanes Canadiennes, en date du 23 septembre, a rappelé qu'en vertu d'un amendement du 27 juin au Tarif douanier, le Gouverneur en Conseil pourrait de temps à autre et lorsqu'il le jugerait utile, ordonner que telles marchandises décrites et spécifiées, devaient, pour leur importation en Canada, être marquées de façon à indiquer leur pays d'origine.

En vertu de ce droit, et sur la recommandation du Ministère des Douanes il a été décrété que pour leur importation au Canada :

1° Les articles de toutes sortes, imprimés ou lithographiés, y compris les livres et gravures.

2° Les crayons en mine de plomb recouverte de bois ou de fibre,

devront être marqués, estampés, étiquetés en langue anglaise ou française de façon bien lisible et aussi indélébile que possible, afin d'indiquer leur pays d'origine.

Cette mesure sera applicable à partir du 1er novembre 1922.

L'Art Français au Canada

L'Art Français est à l'ordre du jour au Canada; sans doute il y est apprécié de longue date, spécialement dans ses manifestations théâtrales et musicales qui toujours sont les premières comprises et goûtées dans les pays jeunes. Nos artistes des scènes françaises et nos musiciens sont appréciés ici à leur juste valeur; ils font naître l'enthousiasme chez les spectateurs et auditeurs, provoquent les vocations et incitent les natures les mieux douées au point de vue artistique à venir compléter leurs études en France et se perfectionner au contact quotidien de nos maîtres français. Aussi doit-on se réjouir des initiatives récentes qui, en ce début d'octobre, nous ont permis d'applaudir à Montréal notre Doyen de la Comédie Française, M. de Féraudy, et ses collaborateurs, ainsi que le jeune

NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE

COMPTES D'EPARGNE

COMPTES D'AFFAIRES

CREDITS DE TOUTE
NATURE

COLLECTIONS

MANDATS DE
VOYAGEURS

BOITES DE SURETE
ET

GARDE DES VALEURS

CAISSE DE NOEL

CHANGE DOMESTIQUE
ET ETRANGER

LA BANQUE D'HOHELAGA

FONDEE EN 1874

organiste de Notre-Dame de Paris, Marcel Dupré, dont la virtuosité et les rares qualités de compositeur et d'improvisateur ont été particulièrement goûtées: le Canadien est fort bien doué naturellement au point de vue musical.

Mais si musiciens et acteurs qui portent en eux et avec eux leur art peuvent se déplacer et être pour les amateurs étrangers de vivantes leçons, il est bien plus malaisé de faire connaître et apprécier au loin les oeuvres de nos architectes, de nos sculpteurs, de nos peintres de tous les âges.

C'est pourtant là ce qu'il importait de réaliser, en vue du développement par l'art, de la pensée française au Canada-français et pour ce faire la création en notre ville d'un Musée et d'une Ecole d'Art français, semblait s'imposer.

Déjà avant la guerre, ce projet s'était manifesté: il était préconisé par un Français, M. Max Doumic, ancien professeur d'Architecture à l'École Polytechnique de Montréal, qui avait su faire comprendre autour de lui combien cette création serait utile à la diffusion de l'art français en ce pays tout ouvert déjà par ses origines et ses attaches aux idées et aux goûts de l'ancienne mère-patrie.

Malheureusement, la guerre survint et le grand artiste qu'était M. Doumic, doublé d'un homme de devoir hors de pair, partit dès la première heure pour ne jamais revenir.

L'Idée, fit néanmoins son chemin et le Comité France-Amérique de Montréal, continuant en cela les desseins du disparu, chargea une commission d'étudier la question au point de vue pratique et d'en référer au Comité France-Amérique de Paris. Les rapports fournis par cette commission furent accueillis favorablement par M. Gabriel Hanotaux, auquel d'ailleurs s'associèrent immédiatement MM. Raymond Poincaré, Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, et Autrand, Préfet de la Seine; le comité de Paris décida donc la fondation d'une oeuvre qui put servir à la fois de musée et d'école artistique; et à cette fin, il mit à la disposition du comité France-Amérique de Montréal quelques reproductions des principales oeuvres françaises et nombre de dessins devant permettre aux jeunes artistes locaux de se documenter d'une manière aussi complète que possible sur l'art français à travers les siècles.

Le comité de Paris, ayant ainsi obtenu du gouvernement français l'embryon d'un musée et d'une école d'art, offrit ces richesses à la municipalité de Montréal. Cette dernière accepta avec reconnaissance ce don généreux et en fit hommage à son tour au gouvernement de la Province de Québec, mieux placé, semblait-il, pour donner à cette oeuvre toute l'extension qu'elle méritait. L'affaire fut alors prise en main par le secrétaire provincial, M. Athanase David, dont l'activité s'attache tout particulièrement aux questions d'instruction publique: nul mieux que lui n'était qualifié pour s'intéresser à cette oeuvre artistique et l'on peut être assuré que, sous son habile direction, ce projet sera couronné du succès le plus

complet. La ville de Montréal d'autre part, offrait en même temps au gouvernement provincial, ses salles de la Bibliothèque municipale qui devaient servir à abriter momentanément les oeuvres et travaux exposés en attendant l'érection d'un édifice spécial destiné à cet effet.

Le programme ainsi arrêté, le comité France-Amérique a tenu à donner à l'inauguration de ce musée toute l'ampleur désirable et pour ce faire, délégua au Canada son directeur général lui-même, M. Gabriel-Louis Jarray, accompagné de M. Louis Hourticq, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts et inspecteur des Musées de Paris.

Et voici comment nous venons d'avoir la satisfaction de posséder à Montréal durant plusieurs semaines ces deux personnalités si bien qualifiées pour faire connaître autour de nous et l'initiative du Comité France-Amérique et l'intérêt existant pour le Canada à posséder ce musée d'art.

M. Louis Hourticq, chargé d'exposer l'objet de cette création, donna une série de six conférences consécutives au cours desquelles il fit l'histoire de l'art français à travers les siècles, de son influence sur chaque époque et réciproquement de l'influence de chaque époque sur l'art; c'est au début de la première conférence qu'eut lieu la remise officielle par M. Gabriel-Louis Jarray à la Ville de Montréal du don du Comité France-Amérique.

Tout Montréal se pressa aux causeries si pleines de charme du distingué conférencier et nul n'ignore aujourd'hui en notre ville la valeur du don consenti et l'importance de cet organisme pour le développement de l'art français au Canada.

Pour nous que les questions économiques doivent toujours préoccuper, n'est-il pas permis d'envisager cette création comme riche de conséquences, non pas seulement en faveur de l'art pur, mais aussi au point de vue d'affaires éventuelles.

Nous avons eu la curiosité de questionner à ce propos plusieurs antiquaires et négociants spécialisés dans ce commerce d'objets d'art. Et d'après ces personnes autorisées, on peut attendre beaucoup de cette initiative nouvelle; car le public ne saurait manquer de profiter de ce contact constant avec les oeuvres d'art françaises pour une plus complète éducation de son goût et une meilleure compréhension des oeuvres de nos artistes nationaux.

Il semble donc qu'à tous points de vue, cette création vienne à son heure et mérite les plus vifs éloges à l'adresse du comité France-Amérique, de la municipalité de Montréal et du gouvernement de la Province de Québec.

Geo. SAYER & Co.
COGNAC

La Foire de Lyon

La Foire de Lyon tiendra comme de coutume, du 1er au 15 octobre prochain, sa manifestation d'automne. Cette réunion empruntera cette année un intérêt particulier à l'organisation d'une Semaine Internationale de Motoculture, établie dans les conditions de celles qui ont obtenu de si vifs succès précédemment à Senlis, à Chartres et au Bourget.

Cette Semaine Internationale de Motoculture est organisée par le Comité de la Foire de Lyon, la Chambre Syndicale de la Motoculture, en collaboration avec la Chambre Syndicale des Constructeurs de Machines Agricoles de France, la Chambre Syndicale du Commerce des Machines Agricoles et les Grandes Associations Agricoles du pays entier.

Sous de tels auspices, la Semaine Internationale de Motoculture ne peut manquer d'attirer une très vaste clientèle.

Par l'étendue des champs de démonstration, par la variété et le nombre des types d'appareils utilisés, par la nouveauté des formules de culture mises en œuvre, la Semaine de Motoculture de Lyon contribuera utilement à notre expansion économique nationale.

Une série de manifestations annexes, organisées par la Foire de Lyon comme complément à cette Semaine de

Motoculture, ne manqueront pas de retenir également l'attention des agriculteurs.

La Compagnie P. L. M. présentera, avec l'ampleur et l'élégance qui ont été très remarqués au Grand Palais, une synthèse de tous les produits agricoles et horticoles du réseau. La Société d'Horticulture de Lyon complètera cette exposition par une très riche présentation florale.

A d'autres titres encore la Foire de Lyon méritera cette année une visite suivie. Pour la première fois, on y verra un Groupe des Petites Industries qui permettra une participation à prix réduit des industriels qui, avec des moyens restreints, produisent des articles caractéristiques de notre activité nationale.

Enfin, un Salon du Mobilier et des Arts appliqués mettra sous les yeux des visiteurs toutes les nouveautés susceptibles d'embellir et d'agréments la demeure.

La Compagnie P. L. M. accordera, comme pour la réunion de printemps, une réduction de 50 pour cent aux voyageurs faisant partie d'une Association agricole, industrielle ou commerciale et se rendant à Lyon par groupes de 10. Le voyage de retour peut s'effectuer individuellement.

Les Gisements Amiantifères et l'Industrie de l'Amiante de la Province de Québec

L'amiante est un minéral que l'on extrait de certaines roches formant partie de la croûte terrestre. Chimiquement, c'est un silicate hydraté de magnésie qui se présente sous la forme d'une roche filamenteuse que l'on peut déchiqueter, et dont on obtient une matière cotonneuse ou soyeuse qui se prête bien au tissage.

Le terme amiante est dérivé du grec "amiantos" (pur incorruptible); son synonyme minéralogique vient de "asbestos" (incorruptible). Les Allemands l'appellent "Steinflachs" (lin de roche), et au Canada on le désigne fréquemment sous le terme de "pierre à coton".

L'amiante possède deux propriétés qui ne se rencontrent alliées dans aucune autre substance: il est textile et il est incombustible. De plus, il n'est pas attaqué par la plupart des acides; il a des pouvoirs calorifuges remarquables, et est un non-conducteur de l'électricité.

L'utilisation des propriétés incombustibles et textiles de l'amiante date de plusieurs siècles. Pline l'Ancien mentionne des tissus d'amiante dans lesquels les Romains, et même peut-être les Grecs, enveloppaient les corps des grands personnages, dans les cérémonies de crémation, pour éviter que leurs cendres se mêlassent à celles du bûcher funéraire. On en fabriquait aussi des serviettes, des nappes, qu'il suffisait de passer au feu pour enlever toute tache ou souillure et leur rendre leur blancheur primitive.

Rougier Frères

Cie Incorporée.

Siège Social

210, Rue Lemoine

MONTREAL

Maison d'Achats

32, Boulevard de la Bastille

PARIS

PRODUITS FRANCAIS

Spécialités Pharmaceutiques — Eaux Minérales

Parfumerie — Accessoires pour Pharmacie.

Les usages auxquels est appliqué l'amiante sont très nombreux. Lorsque les fibres sont suffisamment longues, on en fabrique des tissus par les procédés ordinaires de l'industrie textile; des cordages; des tresses qui sont utilisées comme garnitures de pistons de machines à vapeur, presse-étoupe, etc. Les tissus d'amiante entrent surtout dans la confection des rideaux incombustibles de théâtre.

Lorsque les fibres sont trop courtes pour se prêter au tissage, on en fabrique à l'aide de matières agglomérantes, des feutres, des cartons, du papier, des enduits. On se sert de ces produits comme garnitures de coffres-forts, qui les rendent à l'épreuve du feu; comme matériaux de revêtement pour éviter la déperdition de chaleur de tuyaux de vapeur, de générateurs, etc. De telles mesures ont aussi l'avantage d'éviter des brûlures aux ouvriers travaillant dans les abords immédiats. La plupart des navires modernes, dont l'installation a atteint un haut degré de perfection, utilisent des matelas ou couvertures d'amiante pour entourer les chaudières. A cause de ses propriétés calorifuges, on emploie aussi les garnitures d'amiante dans la construction d'appareils frigorifiques. On en a fait des ciments, des brûleurs dans le chauffage au gaz, et on l'applique à un grand nombre de petits usages, trop longs à énumérer.

On utilise maintenant une quantité considérable de tissus d'amiante dans la fabrication de bandages en caoutchouc pour roues d'automobiles. Dans ce cas, le tissu d'amiante remplace la toile épaisse dont on se servait exclusivement jusqu'à il y a peu de temps. On prétend que la toile est endommagée par le caoutchouc chaud liquide, au cours de la fabrication des bandages et par la chaleur développée par la friction entre le pneu et le sol, tandis que le tissu d'amiante n'est aucunement affecté et dure beaucoup plus longtemps.

On fabrique beaucoup de matériaux de construction en amiante et ciment, tels que bardeaux et tuiles pour couvertures de toits, planches pour lambris, et revêtements extérieurs de bâtiments. Ces matériaux sont composés de 10 à 20 pour cent d'amiante et de 80 à 90 pour cent de ciment.

Des tissus d'amiante on confectionne aussi des vêtements qui peuvent être portés par les pompiers, des gants calorifuges, etc.

L'amiante de la Province de Québec est exporté en grande quantité aux Etats-Unis et en Angleterre, où il existe d'importantes fabriques de produits manufacturés d'amiante. Cette industrie, du reste, s'introduit au Canada, et il y a à Lachine, près de Montréal, un établissement fabricant les divers produits. Il fournit le marché canadien et fait aussi un commerce d'exportation considérable. C'est la "Asbestos Manufacturing Company".

VARIETES D'AMIANTE.—Le terme amiante, ou asbestos, s'applique à deux minéraux distincts, qui, tous deux, sont filamenteux et incombustibles. L'une de ces variétés est l'amiante serpentinite ou *chrysotile*, la seconde est l'amiante *amphibolique*.

L'amiante québécois appartient à la variété chry-

sotile. On le trouve dans cette partie de la Province connue sous le nom de Cantons de l'Est, situé à 65 milles au sud de la ville de Québec. L'amiante canadien est de beaucoup le plus prisé du monde entier, et on peut juger de l'importance des mines d'amiante de notre province du fait qu'en 1920 la valeur de leur production d'amiante brut s'élevait à \$15,000,000. Depuis les débuts de la mise en valeur de ces mines, en 1880, elles ont produit pour plus de \$100,000,000 de fibres.

Les gisements d'amiante actuellement exploités dans la Province de Québec fournissent 85% de la production mondiale. Ils se trouvent au sein d'un développement de roches désigné sous le nom de "zone de serpentinite".

Cette lisière débute dans les Etats-Unis au sud de la frontière internationale; fait son apparition au Canada aux environs du lac Memphremagog; traverse les "Cantons de l'Est" de la Province de Québec sous une orientation approximativement nord-est et se prolonge, avec plus ou moins d'interruptions, jusqu'aux confins de la péninsule de Gaspé. On peut grouper les roches amiantifères de la zone serpentinite de la Province de Québec en trois étendues principales: 1. L'étendue de la péninsule de Gaspé; 2. L'étendue de Thetford-Black Lake, et 3. l'étendue de Danville.

Dans la région de Gaspé on a reconnu la présence de serpentinite dans la chaîne de montagnes Shickshock, où elle constitue une partie des monts Alberts et Smith. Mais cette région reste à l'heure qu'il est à peu près inexplorée; elle est dépourvue de moyens de communication et il n'est pas possible de se prononcer sur ses richesses minérales, qui jusqu'à présent sont entièrement inexploitées. Il est très possible qu'il existe des richesses inconnues.

La seconde étendue, celle de Thetford-Black Lake, est de beaucoup la plus importante au point de vue de l'exploitation de l'amiante. C'est de ces terrains qu'est extraite la presque totalité de l'amiante à longues fibres produit au Canada. Les deux principaux centres d'activité sont Thetford et Black Lake où sont situées les exploitations d'amiante les plus importantes du monde entier. Cette région est très favorisée au point de vue des moyens de transport. Elle n'est qu'à 75 milles (120 kilomètres) de la ville de Québec et à 65 milles (105 kilom-

La plus grande Fabrique de Harnais,
Malles et Sacs
de Voyage du
Canada.



DEMANDEZ NOS CATALOGUES

Propriétaires de la marque "Alligator". Demandez-
là, c'est votre garantie.

LAMONTAGNE LIMITEE, MONTREAL

tres) de Sherbrooke. Le chemin de fer Québec Central la traverse et passe à proximité des mines.

La troisième étendue, Danville, se trouve au sud-ouest de Black Lake. La région de Danville produit actuellement une très forte quantité d'amiante. Mais la fibre est de beaucoup plus courte et la valeur moyenne de cet amiante est inférieure à celle du produit des mines de Thetford et de Black Lake.

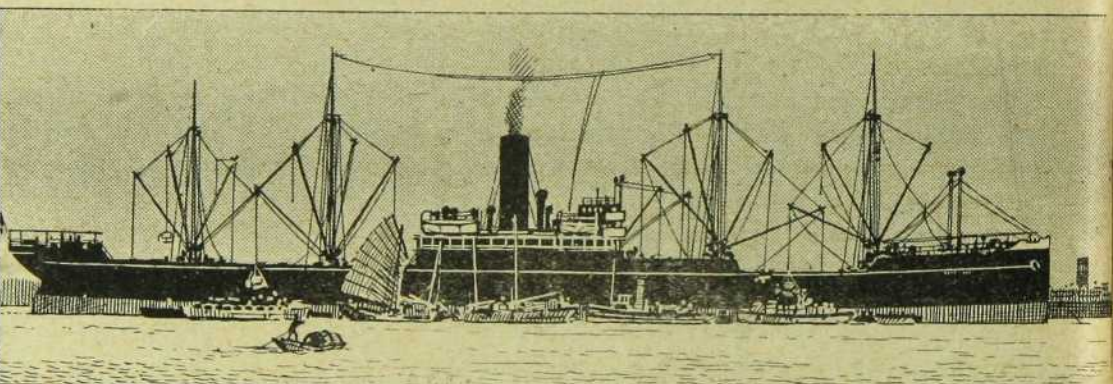
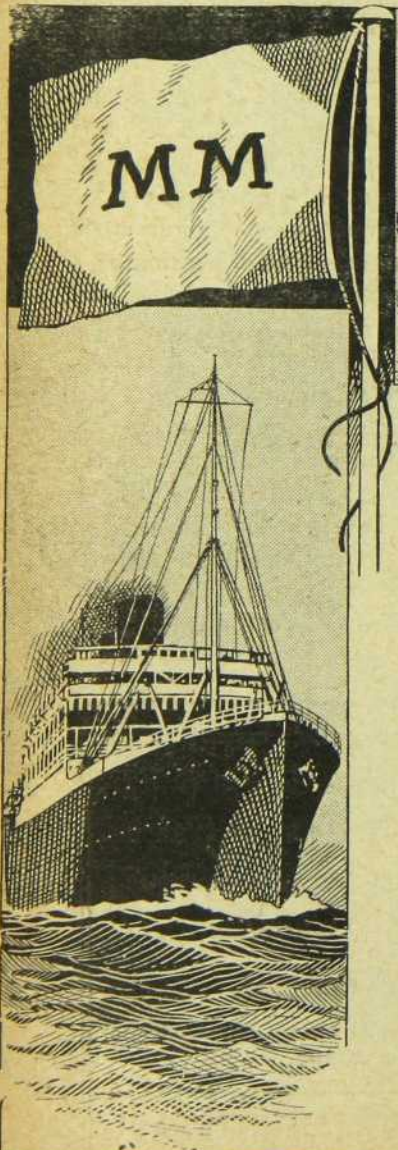
AVENIR ET DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE QUEBECOISE.—Dans un rapport officiel intitulé "*Mines and Mineral Resources of the United States*", publié par le Service des Mines des Etats-Unis, on trouve la déclaration suivante: "Notre pays, (les Etats-Unis) consomme la majeure partie de la production mondiale d'amiante; mais la matière première nous vient presque entièrement du Canada. La quantité d'amiante que nous extrayons de nos mines est insignifiante et ne peut avoir aucune influence sur le prix de cette substance. L'amiante du Canada, par la richesse et la facilité d'accès des gisements et par sa qualité supérieure,

"domine et règle entièrement le marché des Etats-Unis."

Une telle déclaration donne une idée exacte de l'importance de cette industrie. Et rien ne fait prévoir une déchéance de la position prépondérante qu'elle occupe. Nos gisements d'amiante actuellement exploités n'occupent qu'une superficie minime comparée à celle couverte par les roches qui peuvent être amiantifères, et chaque année la liste de mines en exploitation s'allonge.

On peut du reste se rendre compte du développement que cette industrie prend depuis quelques années en sachant que le capital global des sociétés exploitant l'amiante dans la Province de Québec, s'élève à plus de \$40,000,000. Il y a quinze ateliers de préparation en activité, dont chacun représente en moyenne un coût de \$250,000 ou plus. Donc, à moins de découvertes imprévues, en d'autres parties du monde, il y a tout lieu de croire que l'industrie canadienne de l'amiante gouvernera encore pendant de longues années la production mondiale de cette substance.

Jusqu'en 1908, la presque totalité de l'amiante produit au Canada était exportée. Une proportion notable



MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES CONTRACTUELS

DEPARTS A DATES FIXES DE MARSEILLE POUR

L'Italie, La Grèce, La Turquie, L'Egypte, La Syrie, Les Indes, L'Indo-Chine, La Chine, Le Japon, Madagascar, La Réunion Maurice, L'Australie, La Nouvelle Calédonie.

LIGNES COMMERCIALES
SERVICES REGULIERS AU DEPART

d'Anvers, de Londres, de Dunkerque, du Havre, de la Pallice, de Bordeaux, de Marseille.

POUR

La Méditerranée, L'Inde, L'Indo-Chine et L'Extrême Orient

CONSIGNATION — TRANSIT — REPRESENTATION

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A

PARIS siège Social, 8 rue Vignon.

MARSEILLE Agence Générale, 3 Place Sadi-Carnot.

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et Correspondants.

nous revenait sous forme de divers articles manufacturés. Mais comme nous l'avons déjà mentionné, il y a maintenant une fabrique de ce genre à Montréal, ce qui évite de gréver les produits fabriqués de droits de douane; diminue le nombre des bénéfices à prélever entre le fabricant et le consommateur, et dote notre pays d'une nouvelle industrie, et actuellement une des principales compagnies, qui exploite des mines importantes de cette substance à Danville, prend des dispositions pour construire une usine, près de ses usines, où on fabriquera tous les articles finis, tant pour la consommation canadienne que pour l'exportation.

D'après les lignes qui précèdent, on verra que, selon toutes probabilités, il existe des terrains amiantifères qui n'ont pas encore été découverts. Nous rappelons ici au public intéressé, que sur toutes les terres vendues à des particuliers par le gouvernement pour fins agricoles ou de colonisation, et dont les lettres patentes ont été émises postérieurement à 1880, les droits de mines ont été réservés et appartiennent à la Couronne. Ces terrains, ainsi que les terres non concédées de la Couronne, sont ouverts à la prospection et nous donnons un bref aperçu des dispositions de la loi des mines de la Province de Québec, qui régissent l'acquisition des droits de mines et des terrains miniers.

Les terrains dont les droits de mines appartiennent à la Couronne peuvent être occupés ou acquis, par les sujets britanniques ou par les aubains, comme terrains miniers. Pour cela toute personne désirant prospecter, c'est-à-dire se mettre à la recherche de mines, doit se procurer du Département, un "Certificat de Mineur", coût \$10.00. Ce document, qui est nominatif, donne au porteur le droit de prospecter sur les terres publiques, et sur les terres des particuliers sur lesquelles les mines appartiennent à la Couronne, et de jalonner ou piqueter, deux cents acres de terrains miniers, par parcelles de 40 acres chacune, lorsqu'il a fait des découvertes minérales qu'il croit de valeur. Il fait enregistrer ses claims au Département, et cette formalité, (sans honoraires à payer) lui donne un droit exclusif sur ces terrains pendant six mois. Au bout de ce temps, s'il est satisfait des résultats de ses recherches, il peut, à son choix, acheter ces terrains de la Couronne, à raison de \$5.00 l'acre, ou les louer à raison de cinquante centins l'acre par année. Ces conditions ne sont pas onéreuses pour le prospecteur, mais en outre, pour éviter l'immobilisation ou l'accaparement, le détenteur de terrains est astreint à certains travaux obligatoires d'exploitation, qui sont cependant d'exécution facile.

On verra que la Loi des Mines de la Province de Québec est des plus favorables pour encourager la prospection et l'exploitation des richesses minérales. Cette loi offre une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux qui s'y conforme. Elle est facile à comprendre et à suivre, et du reste, le Service des Mines du Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, est toujours à la disposition du public pour tous renseignements techniques ou administratifs.

La Brosserie

Bien que les chiffres officiels donnés par les plus récentes statistiques pour l'importation des articles de broserie au Canada, ne soient pas d'une importance capitale, nous tenons cependant à dire aujourd'hui quelques mots au sujet de ces articles en général; car nous croyons qu'il serait peut-être possible dans l'avenir de donner à l'importation de ces marchandises un plus grand développement, si toutefois nos industriels français veulent bien tenir compte de certaines remarques pouvant leur être de quelque utilité.

Tout d'abord, il serait bon semble-t-il, de classer en deux catégories bien distinctes les différents articles constituant la broserie, de façon à éviter les confusions possibles et de manière aussi à étudier avec toute l'attention nécessaire les débouchés offerts aux différents genres de cette fabrication: d'une part, nous aurons donc les brosses à habits, à cheveux, à chaussures, à planchers, les blaireaux, etc., dont l'intérêt est secondaire; et d'autre part, les articles spéciaux: brosses à dents et à ongles (manches en os) et garnitures de luxe qui sont à notre avis les plus dignes de retenir l'attention.

Pour la première catégorie, la plus grande partie de ces objets a été jusqu'à présent fournie par la fabrication locale; la France ne saurait avoir ici de situation prépondérante pour la raison que plusieurs manufacturiers cana-

Nouveaux Catalogues

Envoyés gratuitement sur demande

| | |
|--|----------|
| Articles de Bureau | 88 pages |
| Articles de Classe (illustré) | 120 " |
| Livres Classiques Canadiens | 16 " |
| Articles Religieux (3 parties) | 52 " |
| Articles en papier et autres pour table et maison (illustré) | 24 " |
| Décorations en papier, Drapeaux, Lan- ternes, Fleurs (illustré) | 32 " |
| Jouets, Articles de Sport, Voitures, Autos, Carrosses (illustré) | 56 " |
| Argenterie, Articles de Fantaisie, Arti- cles de Fumeurs, Instruments de Musique | 16 " |
| Articles de toilette et de parfumerie | 20 " |

Littérature, Livres Religieux.

GRANGER FRÈRES
Libraires, Papeters, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

diens se sont spécialisés dans ces différents genres.

La brosse à habits n'a pour ainsi dire jamais figuré d'une façon notable à nos exportations françaises au Canada, pour la raison bien simple que dans ce pays cet article, pour n'être pas inconnu, est cependant d'un usage bien moins répandu qu'en France: par suite de la rigueur extrême du climat de ce pays, il se trouve en effet que la boue et la poussière sont inexistantes pendant une bonne partie de l'année, remplacées qu'elles sont par une couche de neige qui couvre le sol pendant quatre ou cinq mois. Il s'ensuit que la brosse à habits se trouve supplantée par le petit balai de paille qui possède l'avantage de pouvoir servir à la fois à brosser la poussière durant l'été, et à épousseter la neige qui à certains jours d'hiver recouvre le promeneur de la tête aux pieds.

Ce double service la brosse la mieux construite ne saurait le donner; ses crins si bons soient-ils ne pouvant supporter le travail que les pailles que la petite balayette nationale fournissent sans difficulté, grâce à leur robustesse.

Pour la brosse à chaussures, son cas, sans être identique à celui de la brosse à habits, présente avec lui une certaine analogie, étant donné qu'en Amérique, pays du progrès et du confort, nombre de personnes ont coutume d'aller faire nettoyer leurs chaussures chez les cirieurs; et bien que dans la plupart des maisons il se trouve des brosses à cirage, il est certain que leur emploi est bien plus restreint qu'en France. Ce luxe, si l'on peut qualifier ainsi l'habitude dont il s'agit, pourra sembler coûteux à beaucoup de nos compatriotes; mais il ne faut pas oublier qu'en ce pays d'Amérique où le service domestique est si rare et si exigeant, on trouve bien commode, en s'en allant à son travail, de s'arrêter quelques minutes chez le cirieur où tout en lisant les nouvelles du matin, on peut moyennant quelques cents, faire donner à ses chaussures le lustre le plus parfait.

Dans les hôtels même, contrairement aux habitudes de France, où l'on a coutume de laisser les chaussures à la porte de sa chambre, de petits salons de nettoyage sont établis à cet effet.

Pour la brosse à cheveux, il est évident que l'on se sert quelquefois des articles de notre fabrication, mais elle ne fournit pas le gros de la consommation. Les phar-

maciens et les grands magasins n'ont que des demandes limitées pour l'article français. C'est pourquoi ils tiennent de préférence les articles américains et dans bien des cas, canadiens, — ceux-ci étant moins chers et d'une vente plus facile, et le client ne manifestant guère de préférence marquée à ce sujet. Le détaillant préférera toujours tenir, puisque la vente lui en est assurée, le produit de fabrication locale, car sa livraison sera naturellement bien plus rapide que la nôtre, et de plus les quantités livrées par le fabricant local peuvent être si peu importantes que même le plus petit boutiquier pourra obtenir satisfaction en quelques heures.

Pour les brosses à plancher, ce sont encore les articles "made in Canada" qui auront l'avantage; ils sont d'ailleurs fabriqués à des prix tellement bas qu'il nous semble presque impossible de pouvoir leur faire une concurrence vraiment sérieuse; et nous ne croyons pas qu'il soit intéressant pour nous de nous en occuper.

Quant au dernier article de la liste, c'est-à-dire le blaireau, on en importe quelques-uns, car il est reconnu que ceux de notre fabrication française sont supérieurs à tous points de vue; pourtant, malgré les nombreuses qualités que leur trouvent les détaillants teneurs des dits articles et les consommateurs qui les emploient, l'article américain et depuis peu, celui de la fabrication canadienne, ont la plus grande partie du marché, leur prix étant bien inférieur au nôtre et leur qualité étant, reconnaissons-le, excellente dans bien des cas. Les États-Unis ont d'ailleurs une variété de modèles vraiment extraordinaire et faite de façon à satisfaire les clients les plus difficiles.

Il ressort donc que pour ces différents articles qui sont d'un prix relativement modique, l'intérêt qu'ils pourraient présenter pour nos fabricants français est tout à fait relatif.

La concurrence japonaise qui s'était implantée au Canada au début de la guerre, semble avoir à peu près disparu elle aussi.

Il nous reste maintenant à examiner la seconde catégorie de ces articles de brosse, c'est-à-dire: les brosses à dents, à ongles (manches en os) et d'une façon générale tous les articles de toilette à monture en os ou en galalithe, et que l'on désigne ordinairement ici sous le nom de "french ivory".

Au sujet de la brosse à dents, disons tout de suite que pour cet objet, nous sommes réellement imbattables, du moins jusqu'à présent. Nous n'avons pas de concurrents sérieux pour l'article fin et notre fabrication est très demandée. Ceci, en dépit de l'extrême lenteur des expéditions qui, dans bien des cas est désespérante (comme pour une foule d'autres articles français, hélas!). Une maison nous disait dernièrement avoir attendu six mois l'exécution d'un ordre qui, pratiquement avait été promis dans les deux mois. Il est donc nécessaire puisque la qualité est la raison de cette préférence marquée et que le public désire notre article, que nous essayions de le satisfaire dans la mesure du possible: des concurrents cher-

LA LIBRAIRIE DEOM

MONTREAL



SEULE MAISON FOURNISSANT TOUTES LES
GRANDES INSTITUTIONS CANADIENNES,
GOUVERNEMENT, UNIVERSITES, LYCEES,
COLLEGES ET MAISONS D'EDUCATION.

chant, sinon à nous supplanter complètement, du moins à prendre une partie du trafic qui actuellement est nôtre.

Et il nous serait facile, croyons-nous, de prévenir dès maintenant une concurrence future éventuelle qui pourrait devenir gênante. Nous sommes sûrs du présent, le serons-nous de l'avenir?

Comme nous venons de le dire, la concurrence actuelle pour l'article de luxe est peu redoutable. Le Japon a fourni, pendant la guerre, sa paccotille habituelle, parce que la nécessité et les circonstances du moment ont forcé les clients à s'approvisionner chez lui; mais on en est revenu depuis ces dernières années, et le danger, s'il existe, serait donc plutôt à notre avis, du côté des Etats-Unis qui, comme toujours cherchent de nouveaux débouchés et n'hésitent pas, pour obtenir un résultat, à faire des conditions excessivement avantageuses, tout en livrant avec leur rapidité habituelle par quantités réduites. Ce que nous ne faisons pas, loin de là!

Nous insisterons donc, d'une façon toute spéciale à propos de cet article en particulier, pour que nos fabricants comprennent l'absolue nécessité de réduire leurs quantités de vente le plus possible, tout en hâtant autant qu'ils le pourront l'exécution des ordres qui leur sont transmis, de manière à satisfaire entièrement une clientèle qui, dès maintenant leur est acquise. A eux donc de savoir la conserver.

On comprendra mieux encore la nécessité qu'il y a pour nous d'essayer de conserver la totalité du marché, quand on saura qu'en Amérique la question des soins donnés à la bouche est pour ainsi dire considérée comme nécessaire et indispensable, que tous, riches ou pauvres, comprennent et mettent en pratique couramment.

Dès son entrée en classe, en effet, l'enfant a la bouche visitée par le médecin-inspecteur, qui lors de sa première visite fait ses observations et envoie, s'il le juge utile, l'enfant dont la bouche n'est pas en parfait état et nécessite un traitement spécial, à la clinique dentaire gratuite, afin d'y obtenir les soins indispensables.

Suivant les conseils donnés, il est donc absolument normal que durant toute sa vie, l'individu qui aura été habitué dès l'enfance à soigner sa dentition, soit poussé à l'emploi régulier de la brosse à dents.

Nous venons d'exposer le pourquoi de cette coutume des soins donnés à la bouche, mais il se peut aussi cependant que la grande consommation de sucreries qui se fait dans la plupart des possessions anglaises, entre en ligne de compte elle aussi, et ne soit pas complètement étrangère aux mauvaises dentitions.

Il y a donc beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, et que la brosse soit à manche courbe, long ou court, qu'elle soit perforée ou pleine et que ses soies aient les formes les plus bizarres, il est certain que le placement en sera assuré si on présente les marchandises et qu'on les livre dans le temps désiré. La quantité des dentistes est telle que les modèles même les plus fantaisistes sont pour ainsi dire certains d'être recommandés et de rencontrer des adeptes.

Au sujet des brosses à ongles à monture en os, leur débit quoique moins grand ne sera pas à négliger.

La question des garnitures de toilette en coffrets sera intéressante elle aussi, particulièrement pendant l'époque des fêtes de fin d'année où, une vente assez active de ces articles est faite pour les cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

En résumé, nous croyons qu'il serait plus profitable pour nos industriels de s'occuper spécialement de ces derniers articles (brosses à dents, à ongles et garnitures de luxe) et de délaisser les autres plus communs, sauf peut-être la brosse à cheveux; car, si pour les premiers nous sommes merveilleusement placés, nous ne pensons pas que pour les seconds (dont l'intérêt est incontestablement moindre) nous soyons en mesure d'entrer d'une manière efficace en concurrence avec les articles actuellement en vente.

Bibliographie

Le Syndicat Professionnel des Industries Electriques (9 rue d'Edimbourg, Paris), vient de publier son annuaire pour 1922, annuaire qui constitue un véritable répertoire documentaire de l'industrie électrique. On trouve dans cet ouvrage tous renseignements susceptibles d'intéresser les industriels et les spécialistes en électricité.

On ne saurait en quelques lignes faire connaître le contenu de ce volume, signalons toutefois qu'il expose les services rendus par le Syndicat Professionnel qui groupe 220 établissements, 330 Membres actifs et 179 Membres associés. A l'énumération classifiée de ces établissements et de ces membres, sont jointes des données très diverses sur l'enseignement technique, les règles régissant la fabrication du matériel électrique, la législation des chûtes d'eau et des distributions d'énergie ainsi que des informations sur la législation sociale et ouvrière, les services du commerce extérieur et le tarif douanier pour le matériel électrique.

Cet important travail pourra être consulté avec fruit par toutes les personnes s'intéressant à l'industrie électrique française et nous le tenons, dans nos bureaux, à la disposition de tous ceux qui auraient le désir de venir l'y consulter.

Tél. MAIN 7031

Derome Limitée,

Fabricants-Importateurs

FLEURS ARTIFICIELLES, VASES, JARDINIÈRES,
PLANTES NATURELLES STÉRILISÉES
TRIBUTS FLORAUX.

213 Ouest, rue Notre-Dame - MONTREAL

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

Président d'Honneur: M. P. E. NAGGIAR, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

MEMBRES D'HONNEUR

- M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Rédacteur au "Temps," Paris.
 M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal, 19 rue Godot de Mauroy, Paris.
 Général Boucher, 105 Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine.
 M. C. A. Chouillon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 24, rue de Milan, Paris.
 M. Yves Guyot, Ancien Ministre, 95 rue de Seine, Paris.
 M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 15 rue d'Aumale, Paris.
 M. Edouard Herriot, Sénateur, Maire de Lyon.
 M. André O. Honnorat, Directeur Honoraire au Ministère de l'Intérieur, Député des Basses-Alpes, Paris.
 M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal, 1, rue de la Maye, Versailles.
 M. J. Siegfried, Député, Ancien Ministre, Paris.
 M. Schwob, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

MEMBRES ACTIFS

- E. M. Armand, de la Maison Armand, Willcocks & Co. Limited, représentants, Importateurs de soieries, draperies, cotonnades, 26 Victoria Square, Montréal.
 Maurice P. Aubin, agent représentant, 275, Craig street West, Montréal.
 Louis Baisez, agent représentant et importateur, 45, rue St-Alexandre, Montréal.
 Dr. Brisset des Nos, 1053, Avenue Mont-Royal Ouest, Montréal.
 Pierre Charton, Geo. Herdt Inc., 55, McGill College Avenue, Montréal.
 G. de Cardaillac, agent représentant et importateur, 78 rue d'Aboukir, Paris.
 C. Dorlia, Importateur, 5, Avenue du Bel Air, Paris.
 Auguste Dubost, 561, rue St-André, Montréal.
 Jules Duchastel de Montrouge, Ingénieur Civil, 40 Avenue Dunlop, Montréal.
 Justin Durand, agent représentant et importateur, 122, rue Berril, Montréal.
 M. Ferraud, Directeur pour le Canada de la Cie d'assurances "Union" Lewis Bldg, 17, St. John Street, Montréal.
 Léon Fréchet, Importateur, 112, Avenue Laval, Montréal.
 Emile Galibert, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison C. Galibert et Fils, Commerçants en peaux et laines, 1123, rue Ste-Catherine Est, Montréal.
 Paul Galibert, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal.
 Louis Hamon, Commerçant, Power Bldg., 83, Craig Street West, Montréal.
 Joseph D'Halewyn, Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurances, accident et garantie, 99, rue St-Jacques, Montréal.
 Henri Jonas, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas & Cie, Produits Alimentaires & Essences, 173, rue St-Paul Ouest, Montréal.
 Jules Matagrín, Secrétaire-Trésorier, Perrin-Kayser Company Ltd., 37 rue Mayor, Montréal.
 Emile Mériot, agent représentant, de la maison Oulmet et Mériot, 29-31, rue St-Paul Est, Montréal.
 Edmond Mondehard, Représentant, 1713, rue Jeanne-Mance, Montréal.
 A. de Montcaillard, de la Maison Rougier Frères, 210, rue Lemoine, Montréal.
 Marcel Nougier, Union Commerciale France-Canada, J. I. Eddé, New Birks Bldg., Montréal.
 H. B. de Passillé, Importateur, 192, rue Cherrier, Montréal.
 C. du Prey, Agent représentant et importateur, 1794 rue Hutchison, Montréal.
 Victor Rougier, 210, rue Lemoine, Montréal.
 Julien Schwob, Importateur, 211 McGill Street, Montréal.
 Paul Seurot, Ingénieur en Chef de la Commission des Tramways de Montréal, 84, Fort Street, Montréal.
 J. L. Suzanne, (The European Co.), 406, Confederation Life Bldg., Toronto, Ont.
 E. Saint-Loup, Importateur, chambre 205, 275 Craig St. West, Montréal.
 A. Tarut, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 120 rue St-Jacques, Montréal.
 G. Vennat, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 10, Cours de Gourgue, Bordeaux.
 Dr. Paul Villard, 17 Avenue Vendôme, Montréal.

MEMBRES ADHERENTS

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

- Daniel Baillergeau et Loïc Naintré, 17, rue Crébillon, Nantes.
 Henu-Péron & Cie, 95, rue des Marais, Paris.
 E. Lacroix & Cie, Représentation, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.
 Pitt & Scott, agents de la ligne Allan, 47, rue Cambon, Paris.
 Plantade & Querelliac, 6, Cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.
 Paul Feltier, Représentant MM. J. M. Currie & Co., 36, rue d'Hauteville, Paris.
 Fhos. Traup & Sons, 36, Quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

- Claude Denis & Co., Importation-Exportation, 211, McGill St., Montréal.
 A. Ganne (British Canadian Agencies Ltd), 58, rue St-François-Xavier, Montréal.
 J. Herbout, 115, rue de Pontoise, Saint Leu la Forêt (Seine et Oise).
 C. A. Lefebvre & Cie, Board of Trade Bldg., Montréal.

- O'Loane, Kiely & Co., Ltd., Alimentation, Importation et Exportation, Vancouver, B. C., Canada.
 Armand Ponsot, 94, rue Lafayette, Paris.
 Chas. Weber, 873 Beatty Street, Vancouver, B. C.

ARCHITECTES

- J. O. Marchand, 480, Wood Ave., Montréal.

AGENTS DE PUBLICITE

- F. E. Fontaine, Canadian Advertising Agency Ltd., Unity Bldg., Montréal.

ARMATEURS

- Compagnie Générale Transatlantique, 5, rue Auber, Paris.
 H. Genestal & Fils, 44, rue de la Bourse, Le Havre.

ARTICLES DE SAINT-CLAUDE

- E. et A. Grandmottet et Cordier, Molrans du Jura, (Jura).